

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAISOD

DU MERCREDI 11 AVRIL 2018

Présents : MM. BLASER Michel, BERTHOLINO Michèle, GIRIE Isabelle, MORNICO Sonia, LACROIX Régis, NICOT Karelle et DAVID Julien.

Absent excusé : MM. GRECO Corinne (pouvoir à GIRIE Isabelle), LACROIX Arnaud (pouvoir à BLASER Michel) et BONIN Philippe (pouvoir à NICOT Karelle).

Secrétaire de séance : Mme GIRIE Isabelle

Début de la séance : 20h30

ORDRE DU JOUR

Finances

Budgets LOTISSEMENT DU MONT DU CERF et COMMUNE DE MAISOD

Approbation des Comptes de Gestion 2017, vote des Comptes Administratifs 2017 et report des résultats sur les Budgets Primitifs 2018

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2017 du lotissement du Mont du Cerf

CA Lotissement MAISOD	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice 2017	0 €	0 €	0 €	0 €

Affectation du résultat :

Résultat 2017

Fonctionnement 0 €
Investissement 0 €

Rappel : Résultat de clôture 2016

Fonctionnement + 178 426,82 €
Investissement - 34 855,30 €

Résultat de clôture 2017

Fonctionnement + 178 426,82 €
Investissement - 34 855,30 €

Résultat global de clôture 2017

+ 143 571,52 €

Reports sur budget 2018 :

Report de l'excédent de fonctionnement en RF au 002 : 178 426,82 € (arrondis à 178 426 €)

Report du déficit d'investissement en DI au 001 : 34 855,30 € (arrondis à 34 856 €)

Monsieur le Maire se retirant, l'assemblée, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier pour l'année 2017, vote le compte administratif 2017 du lotissement du Mont du Cerf et valide l'affectation des résultats sur le budget primitif 2018.

Monsieur le Maire présente ensuite le Compte Administratif 2017 de la commune

CA COMMUNE MAISOD	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice 2017	213 183,80 €	287 390,00 €	177 976,14 €	64 905,18 €

Affectation du résultat :

Résultat 2017

Investissement	- 113 070,96 €
Fonctionnement	+ 74 206,20 €

Rappel : Résultat de clôture 2016

Investissement	+ 12 517,77 €
Fonctionnement	+ 149 865,47 €

Résultat de clôture 2017

Investissement	- 100 553,19 €
Fonctionnement	+ 224 071,67 €

Résultat global de clôture 2017 : + 123 518,48 €

Reports sur budget 2018 :

Report du déficit d'investissement de 100 553,19 € (arrondis à 100 554 €) en DI au 001 et en RI au 1068

Report de l'excédent de fonctionnement en RF au 002 : + 123 518,48 € (arrondis à 123 518 €)

Monsieur le Maire se retirant, l'assemblée, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier pour l'année 2017, vote le compte administratif 2017 de la commune et valide l'affectation des résultats sur le budget primitif 2018.

Vote des taux des 3 taxes locales – instauration du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité avec la communauté de communes

Monsieur le Maire rappelle que, depuis 2014, des travaux sont menés autour du projet d'instauration d'un Pacte Financier et Fiscal de Solidarité avec les communes-adhérentes. En effet, la communauté de communes et les communes qui la composent, se sont adaptées à de nouvelles lois (lois ALUR et NOTRe entre autres). Ainsi, de plus en plus de compétences ont été confiées à l'échelle communautaire et pas des moindres (plan d'urbanisme, GEMAPI, etc.), tout en subissant une contrainte financière inédite avec une baisse continue des dotations d'Etat.

Aujourd'hui, il faut faire plus vite avec beaucoup moins : c'est là que se trouve l'enjeu du Pacte financier et Fiscal de Solidarité (PFFS). Il va définir le niveau d'exigence à atteindre pour notre territoire, toutes collectivités confondues. Il doit permettre de maintenir et d'optimiser les moyens financiers disponibles pour le territoire, pour les actions et services qu'ils soient communautaires ou communales.

Pour ce faire, il est proposé une optimisation fiscale par :

- une augmentation des impôts locaux communautaires et une baisse des impôts communaux ;
- une redistribution aux communes sous la forme de la prise en charge du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) et de fonds de concours afin que la commune dispose des recettes correspondantes à ses besoins.

Ce PFFS spécifique à chaque commune est valable pour une durée de 3 ans (2018-2020) et fera l'objet de la signature d'une convention entre parties.

. Dans le cadre de ce PFFS, la communauté de communes envisage la hausse des taux de la fiscalité intercommunale suivante :

- Taxe d'Habitation à 19,44% (14,92% en 2017)
- Taxe foncière bâti à 5,71% (4,38% en 2017)
- Taxe foncière non bâti à 12,65% (9,71% en 2017).

Parallèlement, avec les services de la communauté de communes, Monsieur le Maire a travaillé sur différents scénarios de baisse de la fiscalité communale (pour un montant de 34.695 €), qui sera compensée par le versement d'un fonds de concours par la Communauté de communes Jura Sud et la prise en charge, par cette même communauté de communes, du FPIC.

Tous les scénarios sont analysés et discutés par le Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, de retenir le scénario n° 2 et de fixer comme suit les taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2018 :

Nature de la taxe	2017	2018
Taxe d'habitation	8.74 %	8.74 %
Taxe foncière (bâti)	11.44 %	6.00 %
Taxe foncière (non bâti)	23.40 %	23.40 %

Vote des subventions 2018

Ce point à l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

Vote des budgets primitifs 2018

Lotissement du Mont du Cerf

Monsieur le Maire présente et commente, article par article, le budget primitif 2018 du lotissement du Mont du Cerf. L'assemblée décide, à l'unanimité, de voter le Budget Primitif 2018. Il est équilibré en recettes et dépenses de **fonctionnement** à la somme de **288.582,00 €** et en dépenses et recettes d'**investissement** à la somme de **69.712,00 €**.

Commune

Le budget primitif 2018 de la Commune est présenté et commenté aux membres présents, article par article. L'assemblée décide, à l'unanimité, de voter le Budget Primitif 2018. Il est équilibré en recettes et dépenses de **fonctionnement** à la somme de **326.367 €** et il est équilibré en recettes et dépenses d'**investissement** à la somme de **246.536 €**.

SIDEC du Jura

Avenant à la convention de Mise à Disposition du Service Informatique (MADS)

Monsieur le Maire rappelle que, chaque année, le Service Informatique et TIC du SIDEC (SITIC) propose aux collectivités du Jura de confirmer leur adhésion aux services informatiques mutualisés. Pour 2018, un nouveau modèle de convention précisant les conditions et les modalités de mise à disposition du service informatique a été proposé et adopté par le Comité syndical du SIDEC le 27 janvier 2018. En effet, le SIDEC a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2016 à l'issue duquel, les services fiscaux ont adressé une proposition de rectification portant sur le Service Informatique et TIC (SITIC), en considérant que ses activités par leur nature, leur étendue et les moyens mis en œuvre étaient en concurrence directe avec les entreprises commerciales et de ce fait devaient être soumises à la TVA.

Le 17 février 2017, le SIDEC a contesté cette proposition de rectification du fait de la nature spécifique du SITIC, non qualifiable de prestations de services individualisés. De plus, en assistant ses membres dans le développement du numérique, dans de nombreux cas à la demande même des services de l'Etat, le SIDEC remplit une mission de service public administratif.

C'est pourquoi il est nécessaire d'adapter les documents du SIDEC (convention) en conformité avec son argumentaire. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant ayant pour objet la résiliation des conventions précitées conclues avec le SIDEC et l'approbation de la nouvelle convention concernant la mise à disposition des services du SITIC du SIDEC. Il autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

ACTION SOCIALE

Stage de réinsertion – participation financière de la commune (bon-cadeau)

Monsieur le Maire rappelle qu'une personne de Moirans-en-Montagne, en réinsertion sociale, a effectué 128 h de travaux d'intérêt général (TIG) au sein des services techniques. Pour la remercier de l'excellent travail qu'elle a accompli, Monsieur le Maire propose de lui offrir un bon d'achat de 200 € dans le magasin « Brico Pro Pommier » à Moirans-en-Montagne. Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à engager la dépense correspondante.

Questions diverses :

- Illuminations de Noël : Monsieur le Maire propose de renouveler le matériel obsolète (guirlandes lumineuses) et présente le devis de l'entreprise Pernot 3^E, pour un coût de 1629,60 €, validé par le Conseil municipal.

- Cartes Avantage Jeunes 2018/2019 : le Conseil municipal décide de renouveler l'opération de délivrer gratuitement la carte aux jeunes de 5 à 17 ans révolus (sur inscription préalable des parents auprès d'Isabelle Girié).

- Règlementation de la limitation de vitesse à 80 km/h : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mme la Députée du Jura, Marie-Christine Dalloz, souhaitant connaître l'avis de la commune de Maisod sur ce sujet. Le Conseil municipal, émet un avis défavorable pour l'instauration d'une limitation de vitesse sur les routes départementales hors agglomération à 80 km/h au lieu de 90.

Fin de la séance : 22 h 30

Michel BLASER, Maire

